

DÉLÉGATION GÉNÉRALE
DU
GOUVERNEMENT FRANÇAIS
DANS LES
TERRITOIRES OCCUPÉS

 *Officiers et Soldats*
qui rentrez de captivité

lisez *cette brochure*
qui

vous conseillera
et
vous aidera

Éditée par le Service de la libération
des
Prisonniers de Guerre
10, rue St Dominique - Paris (VII)

SERVICE DE LA LIBÉRATION
DES
PRISONNIERS DE GUERRE
10, rue Saint-Dominique — PARIS (7^e)

NOTICE
A L'USAGE
DES PRISONNIERS DE GUERRE
LIBÉRÉS

*A DESTINATION DE PARIS
OU TRANSITANT PAR PARIS*

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

1941

CONSEILS
AUX RAPATRIÉS.

RAPATRIÉS
DE S.-ET-O.-S.-ET-M.
RAPATRIÉS DE PARIS.

RAPATRIÉS
DE PROVINCE

Les conseils contenus dans cette notice ont pour but :

- a. d'orienter le prisonnier libéré dès son arrivée à Paris.
- b. de lui éviter toute hésitation, toute perte de temps et tout ennui avec les autorités de l'armée d'occupation et la police régionale.
- c. de lui faciliter, dès les premiers jours du retour à son foyer, les opérations de démobilisation et de reprise de contact avec la vie civile et de lui permettre de retrouver du travail.

I. TENUE.

En débarquant à PARIS, le prisonnier libéré qui a eu le courage de supporter les épreuves de la captivité, doit avoir à cœur pour l'honneur du pays et de sa famille, de se présenter en tenue aussi correcte que possible sous l'œil observateur de la population et des soldats de l'armée d'occupation.

II. PERSONNEL

ET ORGANES DE RÉCEPTION.

LE COMMISSARIAT A LA LIBÉRATION DES PRISONNIERS de GUERRE détache dans toutes les gares aux heures d'arrivée des trains un personnel de fonctionnaires spécialisés pour accueillir et guider les prisonniers.

Ce personnel est porteur d'un brassard tricolore avec impression des lettres L.P.G. en jaune or ou en gris.

Il existe pour PARIS et la banlieue parisienne :

1° Des centres d'hébergement dépendant du Commissariat et permettant d'assurer la nourriture et le logement aux prisonniers de guerre à leur arrivée.

Centres : 14, rue de Paradis. PARIS.

21, rue de l'Aqueduc. PARIS.

Caserne de Limoges, avenue de
Sceaux. VERSAILLES.

2° Dans chaque gare, un Centre d'accueil de la Croix Rouge dont le dévouement est gracieusement

à la disposition des Prisonniers de Guerre qui ne seraient pas hébergés et nourris à leur arrivée par les Centres du Commissariat Régional.

3° Des Centres d'Accueil d'Anciens Combattants assurant fraternellement les mêmes services que la Croix Rouge aux adresses suivantes :

Comité Central d'Assistance aux Prisonniers de Guerre, 173, rue du Faubourg Poissonnière.

Centres d'Accueil des Anciens Combattants du Secours National :

- 53, rue Legendre, Paris (17*),
- 13, rue Christiani, Paris (18*),
- 38, avenue de Saint-Mandé, Paris (12*),
- 77, avenue Parmentier, Paris (11*),
- 30, avenue Reille, Paris (14*),
- 79, rue de l'Église, Paris (15*),
- 16, avenue Victor Hugo, à Boulogne-sur-Seine
- 5, avenue de Verdun, à Issy-les-Moulineaux
- 82, route de Châtillon, à Malakoff.

III. CONSEILS

DONNÉS DÈS LE DÉBARQUEMENT

DANS UNE GARE PARISIENNE.

Écoutez et suivez les indications suivantes :

A. — PRISONNIERS LIBÉRÉS HABITANT PARIS OU LA BANLIEUE PARISIENNE.

Passez en tête du quai; préparez votre feuille de libération pour la présenter à toute vérification utile. Un billet de métro vous sera remis par un fonctionnaire du service d'accueil avant votre sortie du quai. Des le lendemain de votre arrivée à PARIS, présentez-vous, le matin avant 9 heures, munis de toutes vos pièces militaires et des pièces d'État civil permettant d'établir votre identité, au Centre de libération indiqué sur votre feuille de libération :

Centre de Paris Rive droite, 7, rue de Liège.

à Paris, (9^e arr.) pour les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 8^e, 9^e, 10^e,
11^e, 12^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements
et les communes de :

Asnières.	Les Lilas.
Aubervilliers.	Nanterre.
Bagnolet.	Neuilly.
Bobigny.	Noisy.
Bois-Colombes.	Pantin.
Bondy.	Pavillon-sous-Bois.
Boulogne-Billancourt.	Pierrefitte.
Clichy.	Le Pré-Saint-Gervais.
Colombes.	Puteaux.
Courbevoie.	Romainville.
La Courneuve.	Rosny.
Drancy.	Saint-Denis.
Dugny.	Saint-Ouen.
Épinay-sur-Seine.	Stains.
La Garenne-Colombes.	Suresnes.
Gennevilliers.	Villemomble.
Re-Saint-Denis.	Villetaneuse.
Levallois-Perret.	

Centre de Paris Rive Gauche, Bastion 89-91,
boulevard Masséna, à Paris (13^e arr.), pour les 5^e,

6^e, 7^e, 13^e, 14^e et 15^e arrondissements et les com-
munes de :

Alfortville.	Ivry-sur-Seine.
Antony.	Joinville.
Arcueil.	Kremlin-Bicêtre.
Bagneux.	Maisons-Alfort.
Bonneuil.	Malakoff.
Bourg-la-Reine.	Montreuil.
Bry-sur-Marne.	Montrouge.
Cachan.	Nogent-sur-Marne.
Champigny.	Orly.
Charenton.	Le Perreux.
Châtenay-Malabry.	Le Plessis-Robinson.
Châtillon-sous-Bagneux.	Rungis.
Chevilly-Larue.	Saint-Mandé.
Choisy-le-Roi.	Saint-Maur.
Clamart.	Saint-Maurice.
Créteil.	Sceaux.
Fontenay-aux-Roses.	Thiais.
Fontenay-sous-Bois.	Vanves.
Fresnes.	Villejuif.
Gentilly.	Vincennes.
Haÿ-les-Roses.	Vitry.
Issy-les-Moulineaux.	

Le Centre de libération effectuera alors rapidement les opérations suivantes :

Hygiène : visite médicale, soins si nécessaires, radiographie.

Vérification des titres de libération.

Perception d'un costume civil et d'une paire de chaussures si vous n'en avez pas perçus au centre de réception par lequel vous êtes passés (Compiègne ou Châlons-sur-Marne).

Passage au bureau permanent du fonctionnaire du Ministère du Travail ayant pour mission de vous trouver un emploi dans la vie civile.

Passage pour les officiers et sous-officiers d'active, au Bureau de la Section d'Orientation professionnelle dont une permanence fonctionne au Centre de libération.

Paiement de la prime de démobilisation et des indemnités restées dues, pour les sommes qui n'auraient pas été ou ne devraient pas être payées par le percepteur.

Ces opérations nécessitant un certain temps, le Centre peut nourrir au repas de midi les prisonniers libérés à condition qu'ils s'y présentent avant 9 heures.

B. — LES PRISONNIERS LIBÉRÉS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-ET-OISE OU DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-ET-MARNE ne devant pas être démobilisés par les Centres de Paris devront se présenter dès le lendemain de leur arrivée, avant 9 heures, au Centre de Versailles, caserne Limoges pour le département de Seine-et-Oise, ou au Centre de Meaux, 7, rue de Nanteuil, pour le département de Seine-et-Marne.

PRISONNIERS LIBÉRÉS DE PARIS ET DE LA RÉGION PARISIENNE, si des renseignements vous font encore défaut lorsque vous aurez quitté le Centre de libération, vous pourrez vous adresser :

1° AU COMMISSARIAT RÉGIONAL DE LIBÉRATION DES PRISONNIERS DE GUERRE, 10, rue Saint-Dominique, pour les questions d'ordre militaire.

2° À LA MAISON DU PRISONNIER, 1, place Clichy, Paris, où vous trouverez au :

1^{er} étage : SECRÉTARIAT SOCIAL

Documentation sur bons d'achat de vêtements, et ravitaillement. Laissez-passer, toutes

questions relatives au commerce et l'industrie, conseils sur les loyers, impôts, réintégration d'emplois, litiges commerciaux.

2^e étage : SECTION DE PLACEMENT DU MINISTÈRE TRAVAIL :

Renseignements sur le placement des Rapatriés et de leur famille.

3^e étage : FAMILLE DU PRISONNIER.

Renseignements sur les questions morales, familiales et sociales des femmes et enfant

4^e étage : CENTRE MÉDICO-SOCIAL DE LA FAMILLE DU PRISONNIER ET DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE.

Renseignements sur les questions médicales.

4^e étage : MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Renseignements sur démobilisation, solde, vérification des décomptes, habillement, hospitalisation et congés de convalescence, remboursement de marks, placement de militaires de carrière.

3^e À L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET MUTILÉS DE LA GUERRE

Hôtel des Invalides.

16, rue Le Peletier.

Préfecture de Versailles (office départemental)

Préfecture de Melun (office départemental).

C. — PRISONNIERS LIBÉRÉS DE PROVINCE, transitant par Paris et devant repartir le soir même, soit le lendemain matin par une autre gare :

Rassemblez-vous près des pancartes indiquant votre direction de départ, ne cherchez pas à vous porter en tête du train, vous ne feriez que retarder le départ de tous les détachements et vous gêneriez ceux de vos camarades disposant de très peu de temps pour se rendre à une autre gare.

Formez-vous dans chaque détachement en colonne par trois pour ne pas embarrasser le quai et permettre l'écoulement rapide des colonnes.

Pendant la traversée de la gare ne quittez pas vos rangs, ne vous laissez pas arrêter ou interviewer. Votre plus grand intérêt étant de rejoindre au plus tôt vos familles.

Si vous n'avez pas de train pour votre destination définitive le soir même, ne cherchez pas à vous éloigner pour circuler isolément dans PARIS; pensez

que la ville est soumise à un régime de réglementation sévère, que toute circulation y est interdite après minuit, qu'il n'y a plus d'autobus pour se rendre en banlieue après 20 heures, que le Métropolitain est l'unique moyen de transport et seulement jusqu'à 23 heures.

Les prisonniers libérés à destination de la province qui auront été logés et nourris dans un centre d'hébergement où leur est réservé un accueil fraternel, seront conduits par métro ou autobus spécial à leur gare de départ pour l'heure de leur train et il leur sera ainsi évité tout incident et toute fatigue.

En cours de trajet les prisonniers se rendant en province pourront obtenir des renseignements dans les gares, auprès du personnel de la Croix Rouge et du personnel de permanence des Commissariats Régionaux de Libération.

A leur arrivée à leur destination définitive, les prisonniers de guerre rapatriés devront se rendre directement au Centre de Libération porté sur leur feuille.

La Gendarmerie, les Mairies et le personnel des Commissariats Régionaux de Libération, de service

dans les gares (brassards tricolores), sont qualifiés pour renseigner sur l'adresse des centres de libération et d'hébergement de la Région et donner aux rapatriés tous renseignements utiles que leur situation nécessiterait.